



Contrat de vacataire, repos hebdomadaires et congés payés

Par **bibonche**, le **13/07/2016** à **16:33**

Bonjour,

Nous allons embaucher du 10 août au 29 août une aide soignante vacataire (soit 20 jours)

Les contrats de vacation existent-ils légalement?

Si oui comment fonctionnent ils?

Si les contrats de vacation n'existent pas, nous allons être obligé de faire un CDD.

Nous souhaiterions qu'elle travaille tous les jours, dimanches et fériés inclus :

- 2h les lundi, jeudi, samedi et dimanche matin

- 4h30 les mardi, mercredi et vendredi matin.

Est ce nous lui devons des jours de repos hebdomadaires ? si oui, combien, étant donné qu'elle ne travaille que très peu d'heures pour nous ?

Même question pour les congés payés ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **14/07/2016** à **20:41**

Bonjour,

S'il s'agit d'un établissement privé, normalement c'est un CDD qui est adéquat mais la salariée ne peut pas travailler plus de 6 jours sans avoir un repos hebdomadaire et normalement, un temps partiel doit être d'au moins 24 h par semaine...